

Nom et prénom : _____

Adresse _____

INVEST SECURITIES
Entreprise d'Investissement
73, boulevard Haussmann
75008 PARIS

Objet : intention de souscription au capital de la SOFICA CINECAP 6

A _____, le _____

Messieurs,

Dans le cadre de mes recherches de placements et d'investissements adaptés à la gestion de mon patrimoine, et en particulier à la fiscalité me concernant, j'ai consulté le site « internet » Bourse Direct qui suggère d'étudier l'offre de la SOFICA CINECAP 6, visée par l'AMF (n° SOF20210002 en date du 3 septembre 2021). Cette offre a retenu mon intérêt.

Je vous remercie donc, en votre qualité d'Entreprise d'Investissement missionnée par CINECAP 6 en vue du placement de ses actions émises dans le cadre de la constitution du capital, de réceptionner ma demande de souscription à _____ actions de cette société, au prix unitaire de 1 000 €, soit un investissement total de _____ €.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, dûment remplis et signés par moi-même, les documents suivants :

- le bulletin de souscription au capital de CINECAP 6 (signature identique à celle figurant sur la pièce d'identité ; le nom et l'adresse du souscripteur ainsi que le montant de la souscription doivent impérativement être identiques sur le bulletin et sur le chèque ;
- le « questionnaire souscripteur » dûment rempli et signé ;
- une copie de ma pièce d'identité (uniquement passeport ou carte d'identité) en cours de validité ;
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- un RIB
- un chèque établi à l'ordre de « **BNP PARIBAS Securities Services BPSS** » ;
- Cette lettre remplie et signée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature :

CINÉCAP 6

SOFICA

Société anonyme en formation au capital de € 4.000.000

Siège social : 9 rue Jean Mermoz, 75008 Paris

BULLETIN DE SOUSCRIPTION / POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Un projet de statuts a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 6 septembre 2021

OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

La société a pour objet exclusif le financement en capital d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et aux dispositions de l'article 238 bis HG du Code Général des Impôts.

Les investissements seront réalisés sous forme :

- de souscription au capital de sociétés passibles de l'impôt sur les Sociétés dans les conditions de droit commun et qui ont pour activité exclusive la réalisation d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles ayant fait l'objet d'un agrément du Président du Centre National du Cinéma et de l'Image animée ;
- de versements en numéraire réalisés par contrat d'association à la production ou à la distribution permettant d'acquérir un droit sur les recettes d'exploitation d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle agréée en limitant la responsabilité du souscripteur au montant du versement.

SOUSCRIPTION DES 4.000 ACTIONS DE € 1.000 NOMINAL COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL PAR OFFRE AU PUBLIC

PRIX D'EMISSION : € 1.000 PAR ACTION

TOUTE SOUSCRIPTION DEVRA PORTER SUR UN MINIMUM DE 5 ACTIONS

Au cas où le montant des souscriptions reçues n'atteindrait pas le montant de capital fixé à € 4.000.000, l'Assemblée Constitutive pourra à l'unanimité réduire ce montant à concurrence des souscriptions recueillies sans toutefois qu'il puisse être inférieur à € 2.000.000. A défaut de recueillir ce dernier montant, les souscripteurs seront remboursés sans intérêt ni frais dans les conditions prévues par la loi.

Les actions porteront jouissance à partir de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT RECUES DU 11 SEPTEMBRE 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

Elles pourront être suspendues sans préavis dès que le montant en capital fixé à € 4.000.000 aura été intégralement souscrit.

Aux termes de l'article 40 de la loi n°85-695 du 11 Juillet 1985, une même personne ne pouvant détenir directement ou indirectement plus de 25% du capital social, toute souscription qui s'avérerait excédentaire après constatation, ainsi qu'il est dit ci-dessus, du montant définitif du capital social par l'Assemblée Constitutive, sera remboursée au souscripteur considéré, sans intérêts ni frais dans le délai d'un mois à compter de ladite Assemblée.

La notice exigée par la loi a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 10 septembre 2021.

Les fonds versés en libération des 4.000 actions émises seront déposés chez BNP PARIBAS Securities Services – Grands Moulins – 9 rue du Débarcadère – 93761 PANTIN CEDEX.

Je soussigné(e) :

Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille pour les femmes mariées : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Ville : _____ Département : _____ Pays : _____

Adresse fiscale : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Reconnais avoir acquis les actions CINÉCAP 6 :

- en l'absence de tout démarchage (1) bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du CMF ou
- suite à un acte de démarchage. Dans ce cas, je bénéficie d'un délai de réflexion de 48 heures, conformément à l'article L.341-16 du CMF, et qui commence à courir le lendemain de la signature du présent récépissé. Les coordonnées de mon conseiller sont les suivantes :

Nom, Prénom : _____

Nom de la société : _____

Adresse : _____

N° ORIAS de la société : _____

En cas de démarchage, date et signature du souscripteur (précédée de la mention « lu et approuvé » :

Date :

Déclare ne pas avoir la qualité de « US Person » au sens de la réglementation FATCA (à savoir être citoyen ou résident fiscal des Etats-Unis, ou, le cas échéant, posséder un numéro d'immatriculation fiscale alors que je ne suis plus résident fiscal des Etats-Unis. Je m'engage à notifier à CINÉCAP 6 dans les plus brefs délais tout changement de résidence et à communiquer à CINÉCAP 6 toutes informations ou attestations qui lui seraient nécessaires dans le cadre de ce changement de résidence (voir au verso les restrictions de commercialisation pour les ressortissants ou résidents des Etats Unis d'Amérique conformément à l'application de la réglementation FATCA. (*)

Après avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions énoncées précédemment ainsi que du prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° SOF20210002 en date du 3 septembre 2021 :

déclare souscrire de façon irrévocable (2)

..... actions (3)

en chiffres et en lettres

qui constitueront le capital de la future société dont le montant est fixé à la somme de € 4.000.000.

et verser € 1.000 par action, soit..... €

(en chiffres et en lettres)

Je demande l'inscription en compte à mon nom de ces titres sous la forme nominative « pure » auprès du dépositaire BNP Paribas Securities Services, sans frais ni droits de garde.

L'Assemblée Générale constitutive de CINÉCAP 6 se réunira le 18 février 2022 à 14 heures 30, au siège social ou en tout lieu prévu dans l'avis de convocation.

Conformément aux articles L.225-9 et L.225-106 du Code de commerce, j'ai la possibilité de participer à cette Assemblée Générale constitutive ou de me faire représenter par mon conjoint ou mon partenaire avec lequel j'ai conclu un pacte civil de solidarité ou un autre actionnaire par mandat écrit communiqué à CINÉCAP 6. A défaut d'être présent ou d'avoir désigné un mandataire, je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale constitutive. Le Président émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés.

Je ne souhaite pas recevoir d'informations et de communication se rapportant à la vie de la société CINÉCAP

Fait à, le

(en deux exemplaires dont un est resté en ma possession si la signature du présent BS est recueillie physiquement. Si la signature est recueillie par signature électronique sécurisée (cf (4)), le BS signé me sera adressé par voie électronique)

Signature (4)

(*) Réglementation FATCA : L'acquisition des actions de CINÉCAP 6 n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui, en raison de leur nationalité, de leur résidence, leur siège social ou de leur lieu d'immatriculation aux Etats Unis d'Amérique, relèvent de la réglementation FATCA qui impose à CINÉCAP 6 et ses partenaires des restrictions spécifiques quant à la commercialisation et la promotion des actions. Ainsi, les informations relatives à CINÉCAP 6 ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat des actions CINÉCAP 6 par des ressortissants ou résidents des Etats-Unis d'Amérique.

Les informations sont traitées par CINÉCAP 6, responsable des traitements, pour les finalités suivantes :

- Achat des actions et gestion de votre investissement en vue d'exécuter votre contrat ;
- Information et communications sur des sujets se rapportant à la vie de la société et à son activité à l'exclusion de toute sollicitation commerciale et ce sur la base de l'intérêt légitime de CINÉCAP 6.

Le destinataire des données est le sous-traitant de CINÉCAP 6 (BNP PARIBAS Securities Services). Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Les données enregistrées dans le cadre de ce document seront conservées 10 (dix) ans à compter de la date de la liquidation de la SOFICA.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, ainsi que d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez également, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à CINECAP 6, 9 rue Jean Mermoz, 75008 Paris.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

(1) Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

(2) sous réserve de ce qui est indiqué précédemment au présent bulletin en cas de souscription excédant le plafond de 25% du capital social pouvant être détenu directement ou indirectement par une même personne.

(3) Cinq actions au minimum.

(4) La signature du présent BS pourra être recueillie physiquement par le conseiller clientèle BOURSE DIRECT ayant proposé la souscription à CINÉCAP 6 ou au moyen d'une solution de signature électronique sécurisée. Si vous optez pour la signature électronique sécurisée, la société BOURSE DIRECT sera en charge du recueil de votre signature et de la transmission du présent bulletin de souscription au prestataire de services d'investissement (PSI) en charge de la centralisation des souscriptions effectuées par l'intermédiaire de BOURSE DIRECT.